

## LEGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCES-VERBAL no 28

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 20 mai 2020 à 20h15

Salle des Remparts

Présidence : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 5 février 2020
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Nomination de la commission chargée de la prise en considération de la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »
5. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil communal en remplacement de Mme Valentine Python (LV) et de Mme Antoinette de Gautard Rayroud (PLR)
6. Election d'un nouveau membre à la délégation de la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera en remplacement de Mme Antoinette de Gautard Rayroud (PLR)
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.
  - 8.1. Postulat de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz »
  - 8.2. Postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert·e·s) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique »
  - 8.3. Postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz »
9. Réponses aux interpellations
  - 9.1. Réponse municipale N° 2/2020 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz »
10. Préavis
  - 10.1. Préavis municipal N° 1/2020 – Réponse au postulat de M. Philippe Eugster (PLR) « Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible » ainsi qu'à l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) « Sécurisation du chemin de la Paisible »
  - 10.2. Préavis municipal N° 2/2020 – Plan d'affectation « Le Petit Sully »
  - 10.3. Préavis municipal N° 3/2020 – Demande d'un crédit de Fr. 460'000.-- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public
  - 10.4. Préavis municipal N° 4/2020 – Gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera
  - 10.5. Préavis municipal N° 5/2020 – Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 10.6. Préavis municipal N° 6/2020 – Gestion et comptes 2019 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 10.7. Préavis municipal N° 7/2020 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

11. Rapports
  - 11.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »
12. Communications municipales
  - 12.1. Communication municipale N° 4/2020 – Fouilles archéologiques sur le chantier du nouveau Collège Courbet
  - 12.2. Communication municipale N° 5/2020 – Extension des classes pavillonnaires à la rue du Collège
  - 12.3. Communication municipale N° 6/2020 – Participation des communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz – Décompte final
13. Propositions individuelles et divers

### **Appel**

65 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Robert Baechler – Sophie Blank Barbezat – Jean-Claude Charmey – Sylvie Conod – Julien Costanzo – Barbara Delsaux – Nathalie Demarta – Brigitte Fahrni Chiusano – Denis Fontes – Jean-Sébastien Fornerod – Alessio Grutta – Natasa Ilic Wahab – Anne Lachat Baechler – Elisabeth Leimgruber – Ingrid Mamin – Monique Petitpierre – Anna Tobler – Antonia Winter

Absent(e)s : François Vodoz

M. le Président ouvre cette séance particulière en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse – qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité – et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il espère que ceux-ci seront toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel, et que la bénédiction du Très Haut puisse se répandre sur le Conseil. En préambule, il prononce le discours suivant :

« C'est avec une très grande émotion que je m'appête à présider la séance de ce soir. Une séance exceptionnelle certes par les circonstances qui nous ont obligés à nous réunir dans cette salle selon un plan et une discipline à laquelle nous ne sommes pas habitués. C'est cette pandémie, le coronavirus - communément appelé COVID-19 - qui en est la cause.

Cette salle des Remparts nous a été mise à disposition afin de nous permettre de respecter les normes d'hygiène et de distance sociale édictées par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP). Je remercie encore le personnel communal pour la mise en place de la salle et aussi pour sa participation au bon déroulement de la séance.

Je me réjouis de vous retrouver ce soir après de nombreuses semaines de confinement. Mes pensées vont à toutes celles et ceux qui, dans notre commune ou ailleurs, ont été touchés de près ou de loin par ce virus. Mes hommages mérités vont au personnel hospitalier, qui n'a pas économisé son dévouement face à cette crise d'hygiène à laquelle nous sommes confrontés.

Pendant cette période, comme vous peut-être, j'ai été bombardé de textes, de WhatsApp, de mails, de photos, un peu du n'importe quoi quelques fois, mais parfois à prendre au sérieux. J'ai retenu dans tout cela le texte de la plus belle plume tchadienne, Mustapha Dhaleb, qui a réagi à sa manière, dans sa revue de presse du 24 mars 2020 de l'Afrik.com, à la crise de la pandémie. Je voulais partager ces réflexions avec vous par un résumé de ce texte qui nous porte à méditer en ce moment exceptionnel que nous vivons. Dans ce texte alléchant, il a laissé la littérature exprimer le mal ressenti par l'humanité : « L'humanité ébranlée et la société effondrée par un petit machin ».

Un petit machin microscopique, appelé coronavirus, bouleverse la planète. Quelque chose d'invisible est venu pour faire sa loi. Il remet tout en question et chamboule l'ordre établi. Tout se remet en place autrement, différemment.

Ce que les opposants politiques n'ont pu obtenir : report des échéances électorales, report des votations, annulation des séances, des concerts, des congrès, des séminaires, des rencontres importantes, ce petit machin l'a obtenu. Ce que les entreprises n'ont pu obtenir, ce virus l'a obtenu : remises d'impôts, crédits à taux zéro, des trains de mesures pour atténuer les conséquences économiques des pays, déblocage des fonds pour venir en aide aux entreprises, etc.).

Les parents et enfants prennent le temps de se connaître et de rester en famille. Le travail n'est plus une priorité. Les voyages et les loisirs ne sont plus la norme d'une vie réussie. Le temps n'est plus compté pour nous. Nous découvrons que le pouvoir, la richesse, la beauté ne valaient rien.

Ce virus nous a ramené à plus d'humanité. Il a fait prendre conscience à l'homme ses limites et lui permet de comprendre que nous sommes embarqués sur le même bateau. Que nous soyons riches ou pauvres, ce coronavirus ne fait pas de distinction de race, ni de couleur de peau, nous avons tous la même identité humaine face à lui.

Soudainement, la peur a envahi tout le monde. En moins de quelques jours, la certitude devient incertitude, la force devient faiblesse et l'égalité sociale qui paraissait impossible à imaginer est établie. L'humanité a pris conscience qu'elle a dépassé les bornes, qu'elle en a fait trop. Il y a là une grande leçon à retenir dans notre façon de concevoir notre existence sur terre.

Rendons-nous à l'évidence en attendant la providence. Interrogeons notre « humanité » dans cette « mondialité » à l'épreuve du coronavirus. C'est seulement si nous décidons de changer notre comportement, notre mentalité que nous pourrions arriver à vaincre ce coronavirus.

Cette situation que nous sommes en train de vivre est une opportunité pour ramener le monde à plus d'humanité. L'occasion aussi pour l'amener à faire des choix plus justes et aux hommes politiques que nous sommes de prendre des décisions et initiatives plus sensées, qui tiennent compte des catastrophes prévisibles qui nous affectent. Et cela, pour l'avenir de l'humanité.

La crise se prolonge et le retour à la normale n'est pas pour demain. Mais notre seule certitude, c'est que l'après ne sera pas comme avant. A méditer. »

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Les points suivants sont ajoutés :

- 8.4. Postulat de M. P. Castelain (Les Verts) - « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »
- 8.5. Interpellation de M. M. Tobler (PLR) - « Facture sociale à charge des communes et péréquation financière communes-canton »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

### **2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 5 février 2020**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 27 de la séance du 5 février 2020 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du bureau du Conseil communal**

Nous avons appris le décès, le 7 mars dernier, de Mme Marie Nicolet, responsable de la bibliothèque communale. M. le Syndic lui rend hommage en ces termes :

« Lundi 9 mars, la Municipalité a été informée du décès subit de Mme Marie Nicolet, responsable de la bibliothèque communale, décès survenu deux jours auparavant.

Marie Nicolet avait 61 ans. Elle était entrée au service de la Commune le 1<sup>er</sup> janvier 1996 au sein de l'équipe de la bibliothèque. Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, elle en avait été nommée responsable. L'année prochaine, elle aurait fêté ses 25 ans d'activité au sein de ladite bibliothèque.

Cette nouvelle a été un choc pour la Municipalité et ses collègues de travail. Un dispositif d'accompagnement a été mis en place, avant que la bibliothèque ne doive être fermée pour cause de COVID-19, notamment.

Marie Nicolet laissera le souvenir d'une professionnelle reconnue par ses pairs et d'une collaboratrice totalement engagée dans la bonne marche et la défense de l'institution et de ses collaboratrices. Avec ses collègues et le comité de lecture, elle a fait de la bibliothèque ce 3<sup>e</sup> lieu qu'elle prônait. On y prête des livres certes, mais on y accueille et conseille des lectrices et des lecteurs, on y organise des animations, on y défend une certaine vision de la culture. Bref, la bibliothèque et ses collaboratrices sont devenues au fil des ans des ambassadrices de la commune, très appréciées.

Marie Nicolet nous quitte alors que prend corps le projet de nouveau collègue Courbet, dans lequel la bibliothèque et la ludothèque vont déménager et se retrouver en complémentarité. Marie Nicolet ne verra pas cette réalisation à laquelle elle a consacré beaucoup d'énergie.

Comme vous avez pu le lire, la bibliothèque a rouvert ce lundi, sur la base d'un horaire réduit, COVID oblige. Mais il s'agit aussi de reconstruire l'équipe, avec l'arrivée toute récente d'une nouvelle collaboratrice et la mise au concours, en ce moment même, du poste de responsable.

La Municipalité adresse ses plus chaleureux remerciements aux bibliothécaires pour leur engagement dans ces moments difficiles. Elle se réjouit d'écrire avec elles les prochaines pages de l'histoire de cette institution fondée il y a 181 ans. »

Nous avons appris également le décès, le 6 mai dernier, de M. Jacques Reymond, président du Conseil communal de St-Légier et ancien entraîneur de l'équipe suisse de ski. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en mémoire de ces personnes disparues.

M. le Président communique quelques informations pour le bon déroulement de la séance dans le respect des règles sanitaires.

Depuis la dernière séance, nous avons reçu les démissions suivantes :

- Lettre de M. J.-C. Charmey, qui a quitté les rangs du groupe UDC et siège dorénavant comme conseiller hors parti.
- Lettre de Mme A. De Gautard Rayroud annonçant sa démission du Conseil communal avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2020 pour cause de déménagement. Elle quitte également son poste de déléguée à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.
- Lettre de Mme M. Aeberhard annonçant sa démission du Conseil communal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020 pour cause de déménagement également. Ces lettres sont à la disposition de qui voudrait en prendre connaissance.

M. le Président remercie le secrétaire municipal, M. P.-A. Dupertuis, et la secrétaire du Conseil, Mme C. Dind, pour leur bonne collaboration dans la gestion du Conseil en cette période de crise. Les nombreuses communications et informations que le Conseil a pu recevoir pendant ce temps de confinement sont le résultat de multiples séances de visioconférence, de téléphones et de mails échangés ensemble, sans se soucier de l'heure et du jour.

La sortie du Conseil communal, qui était agendée au samedi 9 mai dernier, a été annulée. D'entente avec le Vice-président, une nouvelle date sera fixée pour la sortie du Président 2019-2020 à partir du mois de septembre, selon l'évolution de la situation.

**4. Nomination de la commission chargée de la prise en considération de la motion de M. Christian Grobéty (PDC+I) « Etude pour l'établissement de l'Association Sécurité Riviera à La Tour-de-Peilz »**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Yvan Kraehenbuehl
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Dominique Vaucoret - Rachel Descloux
	UDC	José Espinosa
	VERTS	Vincent Bonvin
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty

**5. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil communal en remplacement de Mme Valentine Python (LV) et de Mme Antoinette de Gautard Rayroud (PLR)**

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Elise Kaiser, née le 14 mai 1989 et domiciliée à l'avenue de Jaman 13, en remplacement de Mme Valentine Python, membre du groupe Les Verts, démissionnaire

Le remplacement de Mme A. De Gautard Rayroud est reporté à la séance du 24 juin 2020.

**6. Election d'un nouveau membre à la délégation de la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera en remplacement de Mme Antoinette de Gautard Rayroud (PLR)**

La candidature de Mme S. Blank Barbezat est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) est donc nommée de manière tacite membre à la délégation de la commission intercommunale de gestion du fonds culturel Riviera.

**7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux**

M. C.-A. Luy indique qu'une séance du Conseil intercommunal du SIGE était planifiée le 30 avril 2020. En fonction de la situation sanitaire, elle a été déclarée « fictive ». Cette situation est exceptionnelle. Normalement, les séances sont « fictives » lorsque les points de l'ordre du jour ne nécessitent pas la tenue d'une séance. Cependant, l'ordre du jour de la séance du 30 avril comportait des points importants sur lesquels le Conseil intercommunal devait se prononcer afin de ne pas retarder les activités dont dépendent entre autres deux préavis, à savoir le dépôt du préavis relatif aux comptes et au rapport de gestion 2019 du SIGE et le dépôt du préavis complémentaire relatif à l'achat d'un bateau équipé pour le ramassage du bois flottant. Selon la convocation établie par le SIGE pour cette séance, la liberté était donnée aux présidents de groupes d'organiser les séances préparatoires en respectant les directives de l'OFSP. En tant que président du groupe de La Tour-de-Peilz, il a décidé de tenir cette séance via un échange de courriels avec tous les représentants de notre commune. Chacun a pris position et la synthèse des réponses a été transmise au président du Conseil intercommunal. C'est à l'unanimité des réponses reçues que les membres ont accepté l'entrée en matière et le renvoi à une commission pour étude des deux préavis. Il remercie chacun de ses collègues pour sa participation active. Le rapport de

la commission de gestion du SIGE pourra être déposée selon la date prévue avant le début de la pandémie, soit le 10 juin 2020. Le délai a pu être respecté grâce à l'engagement de tous les acteurs concernés, qu'il remercie également compte tenu de tout le travail supplémentaire que cette situation sanitaire imposait. Deux séances de commission se sont déroulées en présentiel en respectant les règles de l'OFSP. Les visites de chantiers ou d'installations n'étant pas possibles, elles se sont tout de même déroulées lors de deux vidéoconférences, la direction du SIGE et ses responsables ayant préparé des présentations complètes et très détaillées des sujets demandés par la COGEST. Les deux préavis seront à l'ordre du jour du prochain Conseil intercommunal fixé au 25 juin 2020.

## **8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.**

### **8.1. Postulat de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz »**

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Le but de ce postulat « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » consiste à amener les autorités à prioriser systématiquement, dans toutes leurs décisions, des solutions allant vers une diminution de notre empreinte écologique, et à engager des mesures concrètes pour aider les habitants à faire face aux effets du réchauffement climatique.

Depuis plusieurs années, notre pays est marqué par des canicules l'été. Phénomène nouveau, la température moyenne que nous venons de vivre cet hiver a atteint un nouveau record, étant pour la première fois au-dessus de 0°C. Les hivers froids ont disparu du climat actuel.

Le Monde est maintenant engagé dans une course contre la montre pour faire face au réchauffement climatique. Sans attendre les effets hypothétique – et peut-être trop tardifs – du Conseil National ou d'instances internationales comme la COP 21, la société civile s'est emparée de la problématique. Les grèves pour le climat ont démontré la préoccupation de la population, à commencer naturellement par la plus concernée, la jeune génération.

Qui peut, aujourd'hui, affirmer ne pas se préoccuper de la situation, ni ne rien changer dans son mode de vie, hormis quelques climato-sceptiques ou sympathisants des théories de l'effondrement ? Il n'est plus question ici de politique, de se situer plus ou moins à gauche ou à droite de l'échiquier pour être en phase avec sa conscience.

Le réchauffement climatique a un effet sur nous toutes et tous et il nous pousse déjà à changer notre mode de vie.

Aux collectivités locales d'agir

Les autorités communales peuvent être un acteur majeur dans cette problématique. Leurs prérogatives leur permettent en effet d'actionner plusieurs leviers efficaces pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est à cette conclusion que sont parvenues déjà plusieurs villes et cantons suisses : Berne, Thonon, Lucerne, Genève. Le Grand Conseil vaudois a déclaré l'urgence climatique, tout comme le canton de Bâle-Ville et Fribourg.

Et justement parce que l'union fait la force, les communes de Vevey et de Montreux sont elles aussi engagées dans une même déclaration d'urgence climatique. De quoi imaginer des mesures ambitieuses à un niveau intercommunal.

Par le présent postulat, nous demandons à la municipalité d'étudier l'opportunité de prononcer l'urgence climatique pour notre ville et ainsi pouvoir prendre différentes mesures possibles pour agir rapidement. Parmi les pistes que nous suggérons :

- Utiliser la taxe énergétique de 0,3 centime par KWH pour des projets de réduction des émissions de

CO2 et de production d'énergies renouvelables ;

- Privilégier des projets, des achats publics ou des investissements qui satisfont les objectifs de développement durable pour l'ensemble de l'activité communale ;
- Instaurer une politique incitative pour favoriser les mobilités douces à La Tour-de-Peilz. Revoir le réseau de pistes cyclables, coup de pouce financier pour l'achat de moyens de transport électriques (hors voiture) ou de titres de transports publics ;
- Construire des bâtiments de basse consommation ou à énergie positive ; approvisionner des quartiers ou des bâtiments avec des sources d'énergie renouvelables ;
- Evaluer la possibilité d'inciter les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et locatifs ;
- Pour faire face aux périodes caniculaires, créer des îlots de fraîcheur et continuer à faciliter l'accès au lac et à des points d'eau ;
- Conseiller la population sur les gestes à adopter pour préserver l'environnement et de réduire sa production de gaz à effet de serre ;
- Sensibiliser la jeune génération dans les structures existantes (écoles, unités d'accueil) sur l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles ;
- L'existence (création) d'une commission interpartis qui siègerait sur les questions de l'environnement à La Tour-de-Peilz serait souhaitable. Elle pourrait appuyer le nouveau responsable chargé d'optimiser les ressources énergétiques de la commune.

Cette liste n'est pas exhaustive. La municipalité est invitée en outre à formaliser des directives en la matière pour les différents services et à présenter à ce conseil les mesures prises au fil du temps.

Au vu de l'importance des enjeux et des compétences municipales en matière d'environnement, nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission. »

M. N. Bastard remarque que vendredi dernier aurait dû avoir lieu la Grève pour l'Avenir. Cela devait être le grand rendez-vous printanier des grévistes du climat. Coronavirus oblige, la journée a été reportée et remplacée par diverses actions symboliques sur internet ou aux balcons. Quelques jours plus tôt, une partie de la Suisse romande, dont notre région, découvrait les affiches du groupe Extinction Rébellion placardées un peu partout dans nos rues. Un affichage sauvage revendiqué par ce mouvement pro-environnemental inquiet à l'idée d'un retour à l'anormal alors que le déconfinement commence en Suisse et en Europe. Au moment de préparer le développement de son postulat, il s'est demandé si celui-ci n'était pas un peu hors de la réalité. Les seules préoccupations de la population actuellement ne sont-elles pas le coronavirus et la bonne reprise de l'économie ? Et par ailleurs, l'arrêt subit de la société depuis le 13 mars ne vient-il pas satisfaire les demandes des pro-climat et les accords de Paris en matière de réduction de CO2 ? Bref, ne fallait-il pas laisser ce postulat dans un tiroir, par respect pour les souffrances sociales et économiques que notre pays endure actuellement ? La réponse est non. Au-delà des actions pour le climat citées en préambule, issues de groupes plus ou moins engagés, un rapide tour de la presse ou du web suffit à s'en convaincre : non, le climat et le ralentissement économique ne suffira pas à guérir notre planète du virus climatique que nous lui faisons subir depuis des décennies. Tout au plus s'est-il traduit pendant cette période par une baisse des émissions de l'ordre de 17%, selon les chiffres récents. Nivelé sur l'année on atteindra peut-être tout juste 4 à 5% de baisse en 2020. Et non, les gouvernements ne donnent pas des signaux rassurants quant à une volonté de se réformer après la crise que nous traversons. Les grandes puissances n'ont que le mot « reprise économique » et « retour à la normale » à la bouche. En pleine crise coronavirus, l'ONU a d'ailleurs lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils n'oublient pas le climat et qu'ils luttent contre le réchauffement climatique avec la même détermination que contre la pandémie de Covid-19. Quant à la Suisse, elle vient en aide à tous les pans de l'économie, y compris les plus polluants, tout en appelant l'industrie à des efforts en vue de parvenir à la neutralité carbone en 2050. Dans l'immédiat, il est certain que le premier objectif fixé par l'Office fédéral de l'environnement de réduire les émissions de gaz à effet de

serre de 20% en 2020 par rapport à 1990 ne sera pas atteint. Des manquements apparaissent partout dans l'application de la loi sur le CO<sub>2</sub>, mais aussi dans les mentalités. La population n'est pas franchement prête au changement. Nous faisons tous partie du problème et nous pouvons tous offrir une solution, y compris notre commune de La Tour-de-Peilz. On pourra objecter que de nombreuses initiatives plus concrètes pour l'environnement ont déjà été prises à l'échelle de notre commune et que d'autres vont arriver, ce serait oublier la portée symbolique importante qui réside dans le fait pour notre commune de reconnaître et de déclarer l'urgence climatique. C'est une manière de signaler à toute la population, et pas seulement les jeunes et les militants pro-climat, qu'on entend leurs préoccupations et qu'on les partage. C'est une manière aussi d'engager concrètement nos autorités, mais aussi nous, les habitants, à placer le climat au cœur de nos préoccupations et de nos décisions. Il ajoute que les communes de Montreux et de Vevey sont engagées dans le même processus de déclaration d'urgence climatique et que de belles synergies doivent être possibles entre les trois communes fortes de la Riviera.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (treize abstentions).

## 8.2. Postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Le dérèglement climatique n'est plus à démontrer tant ses effets se font sentir : augmentation du nombre d'intempéries, canicules répétées, fonte des glaciers, mort d'arbres dans les forêts, ... mais aussi problèmes de santé. Il y a donc bien lieu de décréter l'urgence climatique, mais encore faut-il développer des mesures pour y parer. C'est la raison de ce postulat en vue de l'élaboration à la commune d'un plan climatique.

Un inventaire des gaz à effet de serre montre que chaque habitant en émet 5,5 tonnes de CO<sub>2</sub>éq/ an, et que l'ensemble du canton en émet 4,2 Mios de t./an si l'on inclut les émissions indirectes, dont nos importations alimentaires sont un exemple. 41% de ces émissions proviennent des carburants et 37% des combustibles ([www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/climat/fichiers\\_pdf/InventaireGES\\_20180425.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/InventaireGES_20180425.pdf)).

Pour s'adapter au changement climatique, le canton a élaboré une feuille de route du climat et a chargé un de ses services (unité du développement durable) à assister les communes à développer un agenda 2030. En effet, les communes ont une large part de responsabilité dans la mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et en atténuer les effets.

Notre Municipalité a déjà pris les devants en mettant en place certaines mesures : elle a mandaté une étude en vue d'une planification énergétique territoriale, a mis au concours un poste d'ingénieur en énergie et environnement pour réduire la consommation de carburants et implanter un agenda 2030.

Si la mise en place de cet agenda est importante, se focaliser dans un premier temps sur un plan climat nous semble prioritaire. Un tel plan, pour être efficace, devrait comporter, à partir d'une évaluation de la situation de départ, un cadre d'action clair et opérationnel des objectifs chiffrables de la diminution de CO<sub>2</sub> à viser, un laps de temps défini pour y parvenir ainsi que des mesures concrètes et un financement y relatif.

Les mesures qui ont le plus de chances de diminuer les émissions à effet de serre dans une commune comme la nôtre sont les suivantes :

1. Réduire les gaz à effet de serre et plus particulièrement le CO<sub>2</sub>

- en diminuant les carburants et les combustibles par exemple en remplaçant les chauffages à énergie fossile par des chauffages à énergie renouvelable (ex : pompes à chaleur, raccordement de davantage de bâtiments au système de chauffage par l'eau du lac ou les pompes à chaleur, géothermie, ...) dans les bâtiments communaux et en incitant les propriétaires privés par des mesures d'accompagnement et/ ou une assistance financière
- en isolant des bâtiments communaux et encourager pour les propriétaires privés par exemple en offrant une assistance technique aux propriétaires pour obtenir les subventions fédérales existantes et des conseils
- en diminuant la consommation énergétique des bâtiments communaux et en incitant par des mesures d'accompagnement les propriétaires à en faire de même
- en renforçant le report modal vers une intermodalité (création d'itinéraires piétons et cyclistes attractifs sur la base de l'étude de la Municipalité à ce sujet et renforcement de la performance des transports publics)

2. Intensifier la production d'énergie renouvelable et locale

3. S'adapter au climat en évitant les îlots de chaleur par exemple en :

- planifiant sur l'ensemble de la commune la plantation d'arbres aussi bien sur le domaine public que privé
- en développant une stratégie afin de promouvoir activement la végétalisation des toits activement la végétalisation des toits

Quant au financement, il serait nécessaire d'allouer des crédits soit en étudiant des modes de financement qui visent un certain retour d'investissement et qui soit supportable pour l'ensemble des contribuables.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier un plan climat pour la commune et au conseil de transmettre ce postulat à une commission ad hoc pour examen. »

Mme G. Pasche ajoute que ce postulat est soutenu par Mme M. Brüssow (PDC+I), MM. M. Bloch (PS) et M. Rohrer (LDTPL&PBD). En élaborant ce postulat visant à diminuer en premier lieu le CO<sub>2</sub>, elle ne s'imaginait pas que nous aurions à affronter ce coronavirus, qui a mis en évidence notre interdépendance étroite à notre environnement et combien il n'est pas possible de continuer à le détériorer. Déforester massivement comme on le fait aujourd'hui est aussi une des raisons qui font que les virus, et d'autres infections, se rapprochent de l'humain. Ce sont d'autant plus de raisons de défendre l'environnement et de trouver des moyens pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>. Les Verts ne sont pas les seuls à vouloir préserver l'environnement, preuve en est le postulat des socialistes, sensibles à l'opinion publique et soucieux eux aussi de certains effets du dérèglement climatique. Sans parler des voix de plus en plus nombreuses qui se font entendre dans la population. Différentes mesures sont exposées dans le postulat ; elles se veulent le plus proche possible de ce qui est réalisable au niveau d'une commune et s'inspirent de différents écrits de la Confédération et de scientifiques du domaine. Cependant, ces prochains temps, les Verts ne se limiteront pas à ces quelques mesures, mais s'efforceront d'en proposer d'autres qui aient des incidences écologiques bien entendu, mais qui visent aussi à favoriser les entreprises locales qui ont été durement touchées par l'épidémie. Merci à la Municipalité d'accepter de prendre en considération ce postulat, d'étudier la pertinence des propositions qui ont été faites et, au besoin, de les réaliser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatorze abstentions).

8.3. Postulat de M. Jacques Vallotton (PS) « Panneaux d'information sur les lieux publics à La Tour-de-Peilz »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« En cette période de pandémie, les informations sur les mesures prises par les autorités sont de première importance et doivent être promulguées à la population le plus rapidement possible à tous les échelons : Confédération, Cantons et Communes.

Les autorités de La Tour-de-Peilz, soulignons-le, n'ont pas failli à leur échelon en donnant moult informations pratiques sur le site officiel de la Commune, par e-mail, Facebook, panneau traditionnel d'affichage, etc. et même par téléphone personnalisé aux aînés de notre cité dont je fais partie. Précisons que la publication à intervalles forts longs du Journal communal a dû être annulée.

Dans ces conditions difficiles, on ne peut que remercier nos édiles d'avoir tenté d'informer au mieux les citoyens de notre cité des nombreuses mesures décrétées et services à disposition.

Tous les habitants de La Tour-de-Peilz ont-ils pour autant pris connaissance de toutes les conséquences de la pandémie dans notre ville ? Sans doute, une bonne partie d'entre eux. Mais pas tous, pensons à celles et ceux qui ne sont pas férus des nouvelles technologies ; et surtout à la plupart d'entre nous qui souvent oublient une disposition, notamment celle liée à une date.

Qui peut réciter par cœur le communiqué de la Municipalité du 28 avril reçu par e-mail qui ne comprenait pas moins de 8 points différents avec plusieurs dates différentes ? Je vous laisse deviner la réponse.

Or, il existe un nouveau moyen pour atteindre plus largement le citoyen lambda de manière efficace, c'est la communication visuelle de panneaux à LED numériques érigés sur des emplacements publics. Cet outil moderne offre plusieurs avantages qui apparaissent déterminants.

C'est d'abord son côté incontournable quand il capte le regard des usagers sur le domaine public.

C'est son instantanéité, par exemple : un accident, un incendie, perturbe la mobilité dans un quartier ; une information LED permet à chacun d'en tenir compte.

C'est aussi sa souplesse, par exemple : la fermeture urgente des garderies à cause d'un problème de santé imprévu.

C'est aussi son renouvellement en continu grâce au passage sur l'écran d'informations qui se suivent.

C'est la possibilité de rappels pour des informations déjà divulguées, d'événements qui se déroulent le jour même.

C'est une plateforme idéale pour promouvoir les productions culturelles et des sociétés locales, des manifestations sportives. Et cela peut remplacer avantageusement dans ce domaine les affiches de la SGA, à la fois onéreuses et à l'impact peu convaincant, voire obsolète.

C'est aussi sur un plan plus général la possibilité d'une mise en valeur des multiples activités et services qu'offre la commune.

Bref, les avantages d'une communication aux moyens de panneaux à LED numériques sont nombreux. Et ce n'est pas par hasard si ce genre de panneaux est devenu dans maintes villes de notre pays un instrument fondamental pour communiquer avec le public.

Précisons que la gestion d'un tel système de panneaux est en principe centralisée à partir d'un ordinateur sous l'égide des autorités.

Quant au nombre et aux emplacements publics où pourraient s'ériger dans notre commune les panneaux, seule une étude avec l'aide de spécialistes serait à même de proposer un projet bien étayé.

Sous la forme d'un postulat, le soussigné propose à la Municipalité d'étudier la mise en place à La Tour-de-Peilz d'une communication visuelle au moyen de panneaux à LED numériques érigés sur des emplacements publics.

Ce postulat peut être envoyé à une Commission du Conseil communal ou directement à la Municipalité. »

M. F. Vallotton ajoute que pour un exécutif public, l'importance de l'information et de la communication est primordiale. Cela fait partie de l'exercice du pouvoir. Autrefois, dans les villages, un crieur public ameutait les citoyens avec un tambour avant d'annoncer les dernières décisions municipales. Puis est venue l'époque des quotidiens locaux, qui reflétaient presque chaque faits et gestes des édiles. Une séance du Conseil communal, comme celle de ce soir, faisait alors l'objet, dès le lendemain, d'un compte-rendu. La presse écrite étant devenue ce que l'on sait, il y a heureusement aujourd'hui le prodigieux essor numérique sur la toile pour compléter l'information locale destinée au public. D'ailleurs, la Municipalité ne se fait pas faute d'utiliser les différents canaux de cet espace pour toucher les habitants de notre ville, et c'est a priori très bien. Mais est-ce suffisant ? On peut en douter. Car, dans les énormes flux d'informations véhiculés sur la toile, il n'est pas toujours facile de se faire entendre, de toucher le public cible rapidement et avec justesse. Il y a un manque de mise en évidence dans cette grande soupe numérique où l'on se noie souvent. C'est ce qui explique le succès des panneaux numériques publics diffusant des informations spécifiques qui attirent et captent le regard des personnes potentiellement intéressées sur les places publiques et les axes routiers. De tels panneaux numériques attirent forcément de nombreux acteurs qui aimeraient aussi profiter de leur impact. A ce sujet, il serait sage d'avoir une position claire qui privilégie absolument les informations d'ordre institutionnel et culturel. Cette matière ne manque pas en l'occurrence à La Tour-de-Peilz, c'est même l'abondance. Sinon, il y aurait le risque d'une perte de contrôle, de crédibilité, sur l'ensemble des messages. La Commission culturelle, soucieuse de la promotion de la riche vie culturelle de notre cité, a demandé récemment à l'unanimité l'installation de panneaux numériques publics. La pose de panneaux LED à La Tour-de-Peilz aurait aussi l'effet de marquer notre identité propre dans l'espace public de la Riviera, entre Vevey et Montreux qui bénéficient déjà, toutes deux, de tels instruments de communication. Il propose de renvoyer ce postulat à une commission ou directement à la Municipalité.

M. le Président précise que la Municipalité accepte que ce postulat lui soit renvoyé directement.

M. G. Vernez indique qu'à une nette majorité, le groupe socialiste souhaite que ce texte soit soumis à une commission de prise en considération. Si le principe de panneaux informatiques est largement acquis, il apparaît au groupe socialiste que son application est délicate.

M. G. Chervet constate que la Municipalité a demandé que ce postulat lui soit renvoyé directement. Une commission doit-elle vraiment siéger pour savoir s'il faut renvoyer ce texte à la Municipalité ?

M. le Président donne lecture de l'art. 88 du règlement du Conseil qui prévoit « qu'après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. Il peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ; soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier ». Etant donné que nous sommes face à deux propositions, c'est au Conseil communal de se déterminer.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité propose que ce postulat lui soit renvoyé directement. Il invite donc le Président à faire voter le Conseil sur cette proposition.

M. P. Castelain indique que le groupe des Verts propose lui aussi de passer par une commission car il paraît important de discuter des implications environnementales inhérentes à un tel projet et des attentes que l'on a par rapport à un tel système d'affichage, les informations et le contenu. Cela permettra à la Municipalité de dimensionner un projet adéquat, pertinent et respectueux de l'environnement.

M. le Syndic remarque que la Municipalité se penche déjà sur cette question, avant tout dans le but de pouvoir déjà prévoir ce coût au budget 2021. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre le préavis d'une commission. La Municipalité fera de toute manière une proposition, même si une commission devait se pencher sur cet objet.

Mme S. Glardon constate qu'il a dû y avoir un problème de comptage, parce que le groupe socialiste demande en fait que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

Mme T. Aminian, municipale, ajoute que ce sujet a été discuté au sein de la commission culturelle - dans laquelle siègent des représentants de chaque groupe politique - au mois de novembre déjà. Il y a un grand intérêt pour ce genre de panneaux et ce point est revenu lors de la séance du mois de mars où, à l'unanimité, cette demande a été transmise à la Municipalité. Il y a un soutien à ce projet, raison pour laquelle la Municipalité demande au Conseil de lui transmettre directement ce postulat, pour ne pas perdre plus de temps et qu'on puisse avancer sur ce dossier.

M. le Président remarque qu'il faut suivre le règlement et voter d'abord sur le renvoi en commission puis, cas échéant, le renvoi à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération n'est pas soutenu réglementairement (8 voix). Le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est en revanche accepté à une large majorité (trois avis contraires et huit abstentions).

#### 8.4. Postulat par M. Paul Castelain (Les Verts), intitulé « Pendant le COVID-19, renforçons les circuits courts ! »

M. P. Castelain donne lecture de ce postulat, dont le texte est le suivant :

« La crise du COVID-19 a rappelé une nouvelle fois l'importance d'avoir une économie locale forte, résiliente et résistante aux chocs. Renforcer ce tissu économique de proximité nous permet de nous préparer ensemble aux prochaines crises qui nous frapperont, qu'elles soient sanitaires, économiques, climatiques ou tout cela à la fois.

En réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre dus au transport, les circuits courts entre agricultrices et consommatrices contribuent à lutter contre les changements climatiques. Ces circuits renforcent la cohésion sociale et donnent un accès facile à une agriculture locale attentive au respect de l'environnement et au goût des aliments. Ils favorisent aussi les emplois locaux et apportent davantage de valeur ajoutée sur les produits vendus.

Depuis le début de la crise du coronavirus, la population a plébiscité les circuits courts en optant largement pour la vente directe et nombre de productrices locales ont vu augmenter le volume de leurs ventes. Cette pandémie a fait prendre conscience à nombre d'entre nous de la nécessité de relocaliser notre alimentation. Notre commune se doit de contribuer à l'effort en accompagnant ces modes de consommation sains socialement, économiquement et environnementalement.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier les outils pour promouvoir et développer les circuits courts. Cette étude devra se faire en collaboration avec les acteurs locaux concernés ainsi que les associations intercommunales et régionales.

Les axes et pistes suivantes pourraient être étudiées.

#### Informier

- Informer régulièrement la population quant aux offres des productrices de la région : marchés, points de vente directe ou services de livraison à domicile.
- Organiser des visites de productrices de la région pour les enfants afin de les initier à l'agriculture locale et à la culture de plantes.
- Editer et transmettre à la population du contenu d'information sur les aliments de saisons produits localement.

#### Soutenir

- Encourager et soutenir la distribution de produits locaux :
  - Offrir un espace de vente aux productrices de la région.
  - Apporter des soutiens logistiques et offrir des conditions à l'implantation, au démarrage et au développement d'initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (type AMAP, « paniers »).
- Privilégier systématiquement les produits de la région (périmètre à définir) dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches, EMS) et dans les manifestations de la commune.

#### Collaborer

- Collaborer avec les collectivités voisines et les instances régionales pour développer les mesures sus citées.
- En raison de la chute du prix du vin en vrac préexistante à la crise du coronavirus et à la chute de la demande au vu de la fermeture des restaurants, étudier les alternatives à la culture de la vigne sur les parcelles communales.
- Étudier la mise en culture, temporaire ou permanente, des parcelles communales actuellement non construites en partenariat avec des agricultrices ou des groupes de riveraines.

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour examen. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents (18 voix) soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance.

#### 8.5. Interpellation de M. M. Tobler (PLR) « Facture sociale à charge des communes et péréquation financière communes-canton »

M. M. Tobler rappelle que le règlement du Conseil, à son art. 95, prévoit que l'interpellateur informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Ce qu'il avait fait dans un premier temps. A la demande du Président, il a bien voulu lui envoyer le texte, en précisant qu'il le lirait et le déposerait en séance ; il s'étonne donc de trouver le texte déjà distribué sur les sièges et n'a donc pas besoin d'en donner lecture.

M. le Président lui demande tout de même de lire son interpellation, dont les conseillers n'ont pas pu prendre connaissance, ce document n'ayant été distribué que ce soir.

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Conscient de la situation pandémique, il m'apparaît cependant nécessaire d'interpeller la municipalité sur le sujet prénommé étant par ailleurs à connaissance que cette «facture sociale à la charge des communes» s'inscrit dans un serpent monétaire appelé « péréquation communes-canton ».

En tant que 12e ville, selon la population (31.12.19), du canton et bien que notre taux d'impôt communal

soit plutôt favorable, il est dans l'intérêt du CC de connaître quelle a été l'évolution des dépenses sociales à charge de la commune de La Tour-de-Peilz sachant que, comme pour plusieurs communes vaudoises, le canton a diminué à son avantage, au cours des environ 20 dernières années, sa prise en charge de ladite facture sociale.

Les questions à l'exécutif communal, auxquelles je demande d'emblée une réponse écrite, sont les suivantes :

- 1) Quelles sont les actions entreprises depuis au moins le début de la législature à ce sujet ; en particulier je me réfère aux actions au sein de l'Association des communes vaudoises et/ou de l'Union des communes vaudoises.
- 2) Quelles sont les démarches proactives de la municipalité auprès de l'autorité exécutive cantonale sachant que, par exemple, le Député Alexandre Berthoud, PLR, Président de la commission des finances, déposa en date du 3.12.2019 une résolution adressée au Conseil d'Etat (délai de réponse de trois mois) au sujet du « respect du calendrier prévoyant la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) au 1er janvier 2022 ».

Dans l'attente de ses informations, je remercie la municipalité pour sa considération en la matière.»

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 9. Réponses aux interpellations

### 9.1. Réponse municipale N° 2/2020 - Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Remise en état de la grève au port de La Tour-de-Peilz »

Mme A.-M. Arnaud remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle se dit enchantée d'apprendre que la barque ne fait que 11m, au lieu de 15m, et que la grève n'existe que depuis 2012. On pourrait chipoter sur la longueur de la barque et sur l'existence de la grève, mais ce n'est pas le propos. Elle continue à s'exprimer sur l'encombrement d'une telle barque en ce lieu. La couverture en plastique indestructible n'est pas à l'image de notre époque, qui fuit plutôt ce genre de matériau. Elle propose d'enlever les rames, de mettre des fleurs, ou du sable pour que les enfants disposent d'un parc à sable tout-à-fait insolite. Cher Courbet, merci de ne pas rester dans notre angle de vue lorsque nous descendons la rue de l'Ancien-Stand pour arriver au Port. Un homme, volumineux, qui fume la pipe dans ce bel endroit, c'est dommage. C'est encore pire lorsque nous prenons place sur le banc en face de toi. En conclusion, elle regrette que notre Commune s'encombre d'objets plutôt que de privilégier les espaces de liberté.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## 10. Préavis

### 10.1. Préavis municipal N° 1/2020 - Réponse au postulat de M. Philippe Eugster (PLR) « Pour la sécurisation et la valorisation du chemin de la Paisible » ainsi qu'à l'interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) « Sécurisation du chemin de la Paisible »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Philippe Eugster - Christine Hausherr de Maddalena
	SOCIALISTE	Sandra Glardon
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	VERTS	Antoine Favrod
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

10.2. Préavis municipal N° 2/2020 - Plan d'affectation « Le Petit Sully »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Guillaume Jung
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Pierre Cavin - Claude-Aimé Chevalley
	SOCIALISTE	Michel Bloch - Jean-Yves Schmidhauser
	VERTS	Elise Kaiser
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

10.3. Préavis municipal N° 3/2020 – Demande d'un crédit de Fr. 460'000.-- pour l'assainissement de l'avenue des Mousquetaires et le remplacement des équipements d'éclairage public

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elise Kaiser
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Pierre Cavin - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Paloma Lopez - Sandra Glardon
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	PDC + Indépendants	Aloïs Raemy

10.4. Préavis municipal N° 4/2020 – Gestion et comptes 2019 du Fonds culturel Riviera

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, qui a déjà siégé.

10.5. Préavis municipal N° 5/2020 – Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), qui a déjà siégé.

10.6. Préavis municipal N° 6/2020 – Gestion et comptes 2019 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10.7. Préavis municipal N° 7/2020 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet, que l'on trouve en page 21 du rapport des comptes, est renvoyé à la commission de gestion.

## 11. **Rapports**

11.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »

Rapporteur : M. Guy Chervet

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. La discussion est donc close.

M. G. Chervet, avant de lire les conclusions du rapport, remercie la Municipalité de Vevey de son accueil et la commission de sa bonne tenue. Le rapport a pu être rendu dans un délai record, mais cela n'a malheureusement servi à rien, puisque le Conseil ne peut finalement débattre de cet objet que ce soir.

*(M. M. Schlessler souhaite alors prendre la parole, mais M. le Président lui rappelle que la discussion est close. Il est toutefois possible de prendre la parole au point 13 - Propositions individuelles et divers)*

Au vote, les conclusions du rapport de commission sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et huit abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera »,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

de rejeter la prise en considération de la motion de M. Marc Schlessler (PS) « Pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV pour améliorer les transports publics sur la Riviera » et de considérer celle-ci comme réglée.

### 12. Communications municipales

- 12.1. Communication municipale N° 4/2020 – Fouilles archéologiques sur le chantier du nouveau Collège Courbet
- 12.2. Communication municipale N° 5/2020 – Extension des classes pavillonnaires à la rue du Collège
- 12.3. Communication municipale N° 6/2020 – Participation des communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz – Décompte final

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

### 13. Propositions individuelles et divers

M. P. Wenger a demandé à son groupe, lors de la séance préparatoire, qu'il accepte de faire don de ses jetons de présence de ce soir, ainsi que ceux de la séance du mois de mars, sachant que les jetons du mois de juin sont à la disposition du Président. La valeur de ces jetons devrait être attribuée à l'Association Partage Riviera, qui œuvre en faveur des personnes qui sont dans la précarité. Cette association distribue 3'600 repas par mois, ce qui laisse quand même songeur. En plus des jetons, il a également proposé, si la Municipalité est d'accord, d'attribuer le montant proportionnel au groupe PLR de l'agape qui a lieu à l'issue de la séance de juin. Son souhait est que le Conseil fasse preuve du même esprit de solidarité envers ces personnes et accepte de participer à cette action. Cela représente quelques milliers de francs, mais qui vont certainement améliorer l'ordinaire de ces personnes qui connaissent des conditions très difficiles.

Au vote, le Conseil accepte à la quasi-unanimité (une abstention) que les jetons de présence de la séance de ce soir, ainsi que la valeur de l'agape du mois de juin soient reversés à l'Association Partage Riviera.

M. G. Chervet précise que la proposition PLR concerne la séance de ce soir et l'agape du mois de juin, mais aussi les jetons de présence du mois de mars, même si le Conseil n'a pas siégé. Les jetons du mois de mars ont de toute manière été budgétés par la Municipalité. Si on ne sait pas combien de membres auraient été présents, on peut considérer le montant global prévu pour la séance.

Au vote, le Conseil accepte à la quasi-unanimité (une abstention) que les jetons de présence des séances de mars et de mai, ainsi que la valeur de l'agape du mois de juin soient reversés à l'Association Partage Riviera.

M. P. Wenger remercie le Conseil du fond du cœur pour son geste de solidarité. Il émet le vœu que d'autres Conseils communaux, qui sont aussi défrayés en espèces et non pas en bouteilles de vin, mais aussi les Conseils intercommunaux, fassent le même geste.

M. J. Espinosa indique que la commission de gestion a reçu les documents dans les temps. Elle a déjà établi des rapports pour des visites qu'elle a déjà pu effectuer. La commission essaie de tenir les délais et de déposer son rapport pour la prochaine séance (reste encore un service à visiter, ainsi que le Musée suisse du jeu), mais il n'est pas certain qu'elle parvienne à tenir le délai du 11 juin pour rendre son rapport au Greffe municipal. Il remercie toutefois ses collègues de la commission de gestion.

M. le Président rappelle que le délai pour le traitement des comptes et de la gestion a été prolongé par le Conseil d'Etat au 30 septembre.

Mme Ch. Hausherr de Maddalena constate que nous avons parlé du climat à plusieurs reprises ce soir. Personne ne peut nous dicter ce que nous devons faire, car nous sommes dans une démocratie. Chaque citoyen/citoyenne a la possibilité de décider quand il/elle veut aller à pied, à vélo, utiliser les transports environnementalement adéquats ou prendre la voiture, la moto, voire l'avion. Les Journées du soleil, auxquelles elle participe avec son mari, se déroulent du 15 au 24 mai 2020. Il est possible de passer à l'avenue des Baumes 11 pour visiter une maison des années 30, où les propriétaires ont réussi à baisser la consommation de mazout de 4'500 litres/an à 700 litres/an - soit 85% de diminution - en changeant les fenêtres, en isolant l'enveloppe de la maison, en installant des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, en installant un poêle hydraulique. Un simple appel téléphonique pour convenir d'un rendez-vous suffit.

Avant de clore la séance, M. le Président rappelle les directives à suivre pour la sortie des conseillers, en veillant à ce que celle-ci se déroule de manière disciplinée et dans le respect des distances.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h45.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

J.-W. Fils-Aimé

C. Dind